Avis de réintégration

Municipalité de Préciser le nom de la municipalité

Préciser la date et l’heure

Les personnes qui étaient visées par l’avis ou ordre d’évacuation diffusé le Préciser la date et l’heure peuvent réintégrer les Préciser les secteurs concernés à partir du Inscrire la date et l’heure en suivant les consignes ci-dessous.

(Carte des secteurs qui étaient visés par l’avis ou l’ordre d’évacuation)

Ce que vous devez faire :

Si vous résidez dans un des secteurs visés, veuillez suivre les consignes suivantes :

Présentez-vous au point de contrôle routier le plus près de votre résidence (insérer les coordonnées des points de contrôle routier);

Accédez à votre demeure après avoir obtenu l’autorisation des pompiers (ou autres intervenants concernés);

Vérifiez la sécurité des lieux avec les pompiers (ou autres intervenants concernés) avant de réintégrer votre résidence;

Inscrire les autres consignes de sécurité à suivre.

Pour plus d’information, consultez :

Inscrire les moyens permettant d’obtenir de l’information : Site Web de la municipalité, réseaux sociaux, service de renseignements à la population, etc.

(Prénom Nom de l’autorité)